

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DVD 1054 Aménagement de la place de la République à Paris (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2010 DVD 112 en date des 29 et 30 mars 2010 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République avec le groupement TREVELO et VIGER-KOHLER (mandataire), Martha Schwartz Partners, AREAL, ATEC et AIK Yann Kersalé faisant suite à une procédure de concours restreint d'architecture ;

Vu la délibération 2011 DVD 19 en date des 12, 13 et 14 décembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) ;

Vu le projet de délibération 2012 DVD 192 en date des 24 et 25 septembre par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République à Paris (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}), passé avec le groupement d'entreprises constitué de TREVELO et VIGER-KOHLER (mandataire), Martha Schwartz Partners, AREAL, ATEC et AIK Yann Kersalé. Le texte de cet avenant est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61 000-99-020 du budget d'investissement de la Ville de Paris.